

HISTOIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE ROSPORDEN



HISTOIRE

(1807-1851)

Au début du XIXe siècle, la situation scolaire est catastrophique en Bretagne. Dans le Finistère, il n'y a qu'une dizaine d'écoles pour 286 communes. Gabriel Miollis, originaire d'Aix-en-Provence, nommé préfet à Quimper en 1805, lance un combat contre l'ignorance. Le 25 mars 1806, il adresse aux notables du département une circulaire où il montre la gravité de la situation : paralysie économique, disette, alcoolisme, absence de médecins et de sages-femmes, défaut d'instruction. Il demande l'installation d'une école primaire dans chaque canton et d'une école secondaire dans chaque arrondissement. De façon répétée, il intervient ensuite auprès des maires pour les inciter à créer des écoles. Le maire d'Elliant lui répond en 1809 : « Il serait sans doute très important pour chaque commune d'avoir un instituteur, mais il est très rare de trouver dans les communes rurales des sujets capables de remplir ces fonctions... Je vois avec peine que dans cette commune il n'y a pas de possibilité à faire un sort honnête à un instituteur. »

Les freins à l'installation d'écoles sont nombreux : manque de ressources et de locaux dans les communes, difficultés de recrutement d'instituteurs, hostilité des ruraux, chemins impraticables en hiver, barrière culturelle de la langue bretonne. L'école est bien sûr facultative, française et payante. Quant aux élites, elles scolarisent leurs enfants dans les collèges des grandes villes.

RENÉ GIRARD, PREMIER INSTITUTEUR ROSPORDINOIS SOUS LE PREMIER EMPIRE

Rosporden, petite ville marchande, répond positivement à la demande du préfet. René Girard, y est nommé instituteur le 16 mai 1807, lors de la séance du conseil municipal présidée par le maire Louis Ramart. Girard fut aussi maire de Rosporden sous la Révolution. Le préfet Miollis note sur la fiche le concernant : « Agé de 34 ans, il a beaucoup de connaissances ayant fait d'excellentes études. Il est extrêmement moral, possédant une philosophie qu'il pratique. Je l'ai engagé à se charger des fonctions d'instituteur à Rosporden ; il fera infiniment de bien dans une localité où l'éducation est comme abandonnée. » La commune fournit le logement et les parents des élèves paient une rétribution mensuelle : 1 franc pour la lecture seulement, 2 francs pour lecture, écriture et calcul, 3 francs si l'on ajoute les principes de la grammaire française et latine. La salle d'école est située au domicile de l'instituteur.

Dans une réponse aux questions du recteur d'Académie, le 6 juin 1825, René Girard nous apprend que la commune lui accorde 400 Francs par an, que le prix moyen de ses

leçons est de 1 Franc, que le nombre de ses élèves est de 33, qu'il a 6 élèves gratuits, que son enseignement est individuel, qu'il a « aussi une école pour les filles mais les garçons en sont toujours séparés », enfin que la population de la commune est de 880 âmes. Information intéressante : quelques filles sont scolarisées, en marge. Selon le tableau des instituteurs publié par Louis Ogès, « L'instruction primaire dans le Finistère », Girard est toujours instituteur en 1833 avec 22 élèves dont 4 gratuits. Il quitte son poste en 1834 et aux recensements de 1836 et 1841 il est greffier de paix, rue des Halles à Rosporden.

LES LOIS GUIZOT (1833-1836)

Après l'Empire et la Restauration, la France est gouvernée par la Monarchie de Juillet à partir de 1830 et François Guizot, ministre de l'Instruction Publique fait voter sa première loi le 28 juin 1833. Chaque commune a désormais l'obligation d'ouvrir une école de garçons et de fournir à l'instituteur, un hébergement, un local pour la classe et un traitement fixe en plus de la rétribution des parents. Elle doit aussi mettre en place un comité d'instruction primaire. Les écoles de filles sont conseillées mais non obligatoires. Les nouveaux programmes des écoles primaires paraissent en 1834. En plus de la trilogie, lire, écrire et compter, les enfants apprendront la géographie, l'histoire, le dessin, le chant, l'histoire sainte et la doctrine chrétienne. Les rythmes scolaires sont désormais encadrés (6 heures par jour) avec des congés les dimanches, jeudis et jours de fête et six semaines de vacances par an. Enfin, la formation primaire est sanctionnée par l'examen du certificat d'études. Des Ecoles Normales sont créées pour la formation des instituteurs ainsi qu'un corps d'inspecteurs primaires (1835). Nommé préfet en 1836 à Quimper, Germain Boullé va mener une véritable croisade pour la scolarisation de son département. Cette politique s'avère efficace puisqu'en 1848, les deux tiers des conscrits français savent lire, écrire et compter, sauf en Bretagne où les chiffres restent au-dessous.

LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ÉCOLE À ROSPORDEN (1838)

Pour le maire de Rosporden, Joseph de Kermorial, l'école n'est pas une priorité. On peut lire sur le registre municipal à la date du 11 août 1833 : « Le conseil municipal... a décidé de ne rien changer à l'école déjà établie, qu'elle pouvait suffire aux besoins de la population. » Louis Richard, le nouveau maire installé en 1834, ne partage



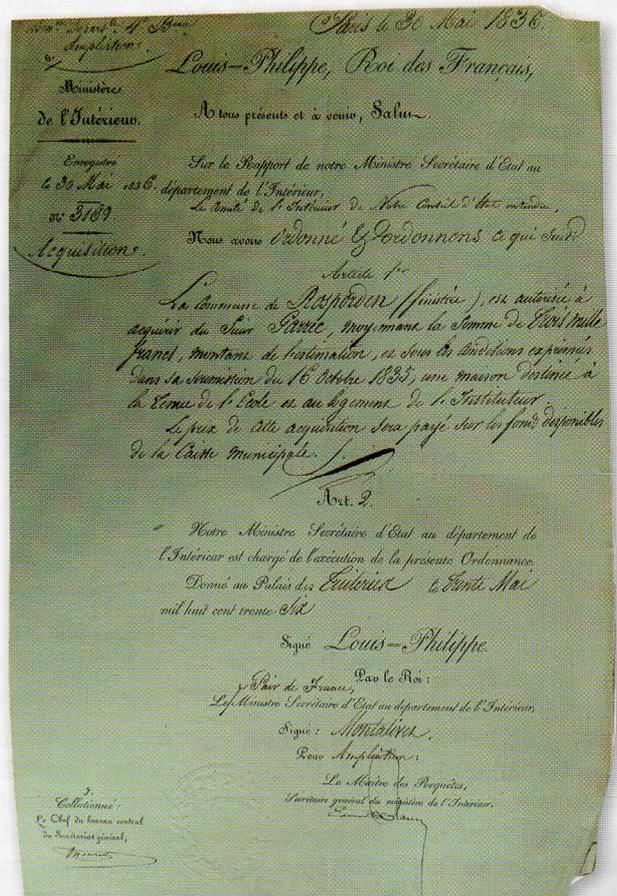
pas cette opinion. Ce médecin, déjà maire de 1820 à 1828, met en place en mai 1835, le comité communal d'instruction primaire et propose un projet d'école. Le 1er novembre 1835, le conseil municipal relate l'acquisition d'une maison près de l'église, la maison Goarant. L'architecte Bigot est chargé de réaliser un plan et un devis. Enfin, l'autorisation de construire une école est signée par Louis-Philippe aux Tuileries le 30 mai 1836. La commune paye 3000 francs à l'entrepreneur le Garrec et fait une demande de subvention de 1500 à 2000 francs au département et à l'État. Elle emprunte aussi 2400 francs à Penguily l'Haridon à Lorient. La construction d'une maison d'école est actée le 13 janvier 1838.

VINCENT KERVAREC, INSTITUTEUR COMMUNAL DE 1834 À 1851

C'est en 1834 qu'un nouvel instituteur est engagé à Rosporden. Né à Pouldergat en 1811, Vincent Kervarec est titulaire d'un brevet de capacité et a déjà exercé une année à Plovan. Sous sa direction, l'école primaire de Rosporden va prospérer. Le 9 mars 1840, il fait une demande pour l'annexion d'un pensionnat, demande accordée par le recteur d'académie pour 12 pensionnaires. Mais les enfants qui dorment sous les toits souffrent du vent et du froid en hiver. D'où une nouvelle demande pour un agrandissement de l'école. L'architecte Bigot réalise le plan et Joachim Dasilva emporte le marché. Les travaux sont exécutés en 1842. D'après le recensement de 1841, année où il épouse Marie-Anne Grisol, Vincent Kervarec habite rue du Moulin. En 1846, il est recensé rue de l'Eglise, donc à l'école, avec son épouse, ses trois enfants, son frère Gabriel et une domestique. Les effectifs augmentant, la maison se révèle trop exigüe avec 112 élèves en 1843. Le conseil municipal décide donc de construire une nouvelle salle d'étude avec une mansarde pour loger les internes et l'inspecteur le Quinquis écrit au préfet le 5 janvier 1848 pour approbation. Malheureusement, les troubles de février 1848 et le changement de régime vont stopper ce projet. Cependant, une école de filles s'est ouverte rue du Moulin. Le conseil municipal a voté les dépenses nécessaires au projet le 25 mars 1845.

Vincent Kervarec a fait l'unanimité à Rosporden. L'inspecteur primaire écrit à son sujet : « Cet instituteur jouit dans la commune d'une considération telle qu'il a été nommé suppléant du juge de paix. Il a eu une mention honorable en 1838. Une médaille de bronze en 1848. Une médaille d'argent en 1849. » Mais le 26 décembre 1851, Vincent Kervarec démissionne et laisse le poste à son frère, René Gabriel. Sa carrière n'est pas achevée pour autant, il ouvre une école privée à Rosporden (1851-1854) avant de s'installer à Kernével pour y créer une école communale.

Il faut encore agrandir la cour et construire un mur de séparation avec l'espace public. Le 15 septembre 1838, le conseil municipal écrit au préfet à ce sujet : « Toutes les personnes notables de cette ville reconnaissent la nécessité d'agrandir la cour, aujourd'hui trop petite pour le nombre des élèves ; elles pensent aussi qu'il est inconvenant de laisser les écoliers trop libres et en communication avec d'autres enfants ne fréquentant pas l'école, et qui peuvent soit les détourner de leurs devoirs soit leur chercher des querelles toujours désagréables, et pour le maître et pour les parents. » Seule une minorité d'enfants va à l'école en effet car il faut payer une rétribution. Une dizaine d'élèves indigents sont cependant admis gratuitement aux frais de la municipalité.



Autorisation de Louis-Philippe pour l'achat d'une maison d'école - Archives départementales (2 01 1750)



HPPR.

Atelier Histoire des écoles de Rosporden-Kernével.
Sources : Archives Municipales de Rosporden et
Archives Départementales du Finistère (Quimper)